

# Un calendrier musulman distribué à des élèves de CE2 à Amailloux, dans les Deux-Sèvres !

écrit par Christine Tasin | 23 septembre 2014



Cela se passe dans un village paisible et pourtant peu islamisé... Peut-être l'enseignant en question le regrette-t-il ? Peut-être cherche-t-il à anticiper une prochaine islamisation en préparant ses élèves à apprendre la date depuis la naissance de Mahomet ?

En tout cas, l'enseignant de CE2 connaît ses sources et référents, il est allé carrément chercher le modèle mecquois sur le site <http://www.makkahcalendar.org/> comme on le voit sur l'image.

Certains parents, choqués, ont demandé des explications... et ont reçu en échange un extrait du BO (Bulletin Officiel, la Bible de l'Education nationale) et un autre de la Charte de la laïcité, surlignés à la mention de l'islam pour l'un et à l'article 12 pour l'autre.



---

Etudions donc ces 3 documents

---

### Le calendrier

Comment justifier pédagogiquement de fausser les repères chronologiques de jeunes enfants de CE2 (8 ans... ) dont on sait si bien qu'il vont mettre des années à comprendre la chronologie et à se repérer par rapport à l'année zéro de l'ère chrétienne ? Comment peut-on brouiller ainsi délibérément les repères en mettant sur le même plan le calendrier français et le calendrier musulman qui nous est complètement étranger ?

On rappellera que même en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> on insiste sur les dates FRANCAISES et sur la nécessité de repères.

**En 6eme**



[http://media.education.gouv.fr/file/special\\_6/51/6/Programme\\_hist\\_geo\\_education\\_civique\\_6eme\\_33516.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/special_6/51/6/Programme_hist_geo_education_civique_6eme_33516.pdf)

**En 5eme**



[http://media.education.gouv.fr/file/special\\_6/51/8/Programme\\_hist\\_geo\\_education\\_civique\\_5eme\\_33518.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/special_6/51/8/Programme_hist_geo_education_civique_5eme_33518.pdf)

On remarquera au passage que la date de l'hégire est donnée en français (encore heureux !) et que les enfants n'ont pas à intégrer la différence de calendrier, même au collège !!

**Le B0**

On le trouve en détail ici : [http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/programme\\_CE2\\_CM1\\_CM2.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/programme_CE2_CM1_CM2.htm)

Le programme prévoit ceci pour la période de référence :



On découvre (attention au rôle des deux points) que l'islam est le sous-thème d'un autre, « *découverte d'une autre civilisation* », lui-même n'existant que dans le cadre du thème global « *Conflits et échanges en Méditerranée* » relié à une période historique « Le Moyen Age ».

**Comment justifier l'emploi d'un calendrier musulman correspondant à l'époque contemporaine dans le cadre d'une découverte d'échanges et de conflits entre civilisations au Moyen Age ?**

### **La Charte de la laïcité**

Nous avons [glosé](#), lors de sa parution, sur le double langage de Peillon, une volonté affichée de faire respecter la laïcité tout en permettant par ailleurs qu'elle soit bafouée. Or, l'article 12 entouré par l'enseignant en question est très clair et l'interprétation qu'en fait l'enseignant ahurissant : sait-il lire ?



Cet article qui visait explicitement les refus d'élèves d'entendre parler de la shoah, de refuser mixité, piscine, cours de biologie etc. se retrouve **utilisé par un enseignant pour se mettre au-dessus du programme, au-dessus des lois, au-dessus de la déontologie, comme si l'on pouvait comprendre « n'importe quel sujet » par « choisi par l'enseignant » et non un sujet du programme...** C'est grave. C'est d'autant plus grave qu'il y a un monde entre appliquer le programme, que personne ne peut refuser pour des raisons religieuses et parler de tout, voire faire du prosélytisme pour des idées ou une religion, ce qui est une faute grave.

Alors je vous invite à protester auprès de la direction de l'école ( 2 rue de l'Ecole, 79350 Amailloux 05 49 95 52 49), auprès du Maire (8,

place de la Mairie, 79350 Amailloux, 05 49 95 58 24, mairie-amailloux@cc-parthenay.fr ) et auprès des services rectoraux (22 Rue Guillaume 7 le Troubadour, 86000 Poitiers 05 16 52 66 00)

**Alertez les fédérations de parents d'élèves, par exemple :**

Fédération des conseils de Parents d'Élèves des Deux Sèvres.

27, rue du 14 juillet

79000 NIORT

Tél : 05.49.24.56.75

<http://www.fcpe79.org/>

**Christine Tasin**